



Le conseiller national Mauro Poggia (MCG/GE) a déposé une plainte pénale contre les membres du conseil de la Supra SA.

La Supra plongée dans la tourmente

CAISSES MALADIE «Graves manquements aux règles de gouvernance d'entreprise. (...) Compétences et processus de conduite empreints d'opacité. La façon dont la direction générale de l'entreprise a géré la situation financière de la Supra Assurances SA, qu'elle connaissait pourtant depuis longtemps, est particulièrement frappante.» La cheffe du Département des finances, Eveline Widmer-Schlumpf, a répondu précisément aux questions du conseiller national et avocat Mauro Poggia (MCG/GE) sur les raisons qui ont poussé la FINMA à révoquer les conseils d'administration de la Supra SA, mais aussi d'Assura SA et de Divesa Holding SA. Comme on retrouvait dans ces sociétés les mêmes personnes, la FINMA ne

«pouvait plus faire confiance aux organes en place». Par contre, ces mêmes personnes restent en place dans les caisses maladie du même nom qui pratiquent l'assurance de base. «Mêmes organes dirigeants, donc même insuffisances?» s'est étonnée Isabelle Moret (PLR/VD) à l'adresse du chef du Département de l'intérieur, Alain Berset. Celui-ci a rappelé que ces caisses maladie étaient saines et que l'Office de la santé publique n'avait pas les compétences pour agir sur leurs organes ou révoquer ses membres. Au nom d'une assurée, Mauro Poggia a toutefois déposé une plainte pénale contre les membres du conseil de la Supra SA devant la justice genevoise pour gestion déloyale.

● **ÉRIC FELLEY**
eric.felley@lematin.ch

L'infarctus de Jacques Bourgeois choque Berne

SANTÉ S'il est un conseiller national qui a le sport dans la peau, c'est sans doute lui. Jacques Bourgeois (PLR/FR), adepte de cyclisme notamment, a été victime d'un léger infarctus, samedi, alors qu'il effectuait une randonnée à skis. Le Fribourgeois, qui dirige l'Union suisse des paysans, manquera les deux dernières semaines de la session d'hiver. Au sein de son groupe parlementaire à Berne et de la députation fribourgeoise, c'était le choc hier. «Cela me fait de la peine. Ici au Parlement, nous sommes dans une agitation constante et cet accident de santé nous ramène à des questions fondamentales», réagit Olivier Feller (PLR/VD). Son collègue Jean-François Steiert (PS/FR) renché-



Jacques Bourgeois pratique beaucoup le sport, notamment le cyclisme.

rit: «Je suis très surpris, physiquement, il a une condition parfaite. On fait des courses ensemble et il est toujours en haut le premier. J'espère qu'il va bien s'en remettre.» Jacques Bourgeois devrait reprendre ses activités dès l'an prochain, selon ses médecins.

● **L.B., E.F.** AVEC L'ATS

LE RACOLA GE ROM SOUS SURVEILLANCE

MŒURS La police s'intéresse à la prostitution des Roms à la gare de Genève, suite au double meurtre de Châtelaine, dont les suspects appartiendraient à ce milieu.

Une unité de police se consacre spécifiquement aux jeunes Roms qui vendent leur corps à la gare de Genève selon une source proche du dossier. Ce dispositif a été mis sur pied suite au double meurtre survenu à Châtelaine le 10 novembre dernier. Comme nous le révélions la semaine dernière, les deux suspects se trouveraient en effet parmi eux.

Au total, ils seraient une vingtaine, parfois très jeunes. On compte même quelques mineurs. Les rapports ont lieu dans le parking souterrain et les toilettes – la rue du Mont-Blanc et le square Pradier sont également concernés. Il s'agit majoritairement d'une prostitution masculine qui vise les personnes âgées. Le mode opératoire est toujours le même. La cible est repérée, suivie. Ensuite viennent les sourires

et les regards appuyés. Des signes que le public intéressé est habilité à comprendre.

Tous les jours, à partir de midi, ces jeunes proposent des fellations entre 10 et 20 francs. La gare, avec 115 000 personnes qui y transitent chaque jour, est un point stratégique: elle assure discrétion et abondance de clients. Le soir venu, les petits groupes se déplacent au parc Geisendorf.

Riverains excédés

Le «marché» n'étant toujours pas saturé, le phénomène se renforce un peu plus chaque année, encouragé par une forte demande et la légalité de l'activité. Les riverains et les commerçants sont excédés. «Je vois les transactions, juste là, à 20 mètres de mon chalet! Ce sont toujours les mêmes clients, âgés de 60-70 ans.

Ça me dégoûte. Et personne ne bouge! Est-ce que nous aussi on doit créer une milice?» Plus loin dans la rue du Mont-Blanc, un agent de sécurité qui travaille chaque jour dans le quartier, fait également part de son inquiétude: «Certains sont vraiment jeunes. Il y a deux ans, j'ai même vu un enfant de 5 ans, pas plus. Parfois, ils vendent leurs services juste pour un repas au McDo ou un vêtement neuf.»

Si le regard n'est pas aiguisé, difficile de repérer les transactions. Ici, pas de talons aiguilles et de décolletés ostentatoires. D'ailleurs, certains commerçants sont surpris d'entendre le mot «prostitution». «La drogue et les vols, ça oui, mais pas le tapin!» s'étonne un vendeur de marrons. Le phénomène est pourtant évident pour Sophie*, serveuse dans la galerie marchande: «Les rapports ont lieu dans les cages d'escalier du quartier. Une fois, en montant dans mon appartement, j'en ai surpris en pleine action. J'ai des enfants. Je ne supporte plus cette situation!» Michaël, serveur égale-

ment, a été sollicité déjà deux fois. «On m'a dit très directement: «Je peux te sucer pour 20 balles», explique-t-il.

Phénomène bien connu à Paris

Réseaux? Traite? Les suspicions sont fortes. «On voit clairement qu'il y a des chefs de bande», affirme une commerçante. En tout cas, la situation ne semble pas généralisée à l'ensemble de la Suisse. A Lausanne par exemple, la police parle de «quelques cas» de prostitution masculine, surtout dans les toilettes publiques du centre-ville. A Paris en revanche, le phénomène est bien connu. Un rapport, daté de 2009 déjà, évoque des mineurs de 13 à 17 ans qui vendent leurs services dans les gares et à Pigalle. Les associations sont d'ailleurs alarmistes, en raison du faible niveau d'éducation sexuelle. En Suisse, le Groupe sida Genève éprouve d'ailleurs des difficultés à toucher ce public dans son travail de prévention. Pour y remédier, un partenariat avec une association roumaine devrait bientôt voir le jour, si les fonds nécessaires sont réunis. La police genevoise n'a pas voulu communiquer pour l'heure pour des raisons tactiques.

● **CLÉA FAVRE**
clea.favre@lematin.ch
* Prénom d'emprunt



Certains Roms qui se prostituent à Genève sont très jeunes.

«Nous avons eu le temps de la réflexion»

Photos: Philippe Maeder - Keystone/Laurent Gilleron

Marc Pellet est l'un des trois juges de la Cour d'appel vaudoise qui ont décidé de condamner Laurent Ségalat (médaillon) à 16 ans de prison.

AFFAIRE SÉGALAT Le jugement rendu vendredi par la Cour d'appel cantonale vaudoise a posé plus de questions qu'elle n'en a résolu. Comment Laurent Ségalat, prévenu du meurtre de sa belle-mère, a-t-il pu être blanchi en juin par un tribunal d'arrondissement, et condamné à 16 ans de prison en deuxième instance six mois plus tard, alors que les juges des deux juridictions ont statué à partir d'un dossier identique?

L'un des trois magistrats à l'origine du deuxième verdict, Marc Pellet, a exceptionnellement accepté de nous répondre malgré la procédure de recours annoncée par les avocats de la défense. Pour rappel, Laurent Ségalat, qui ne s'est sciemment pas présenté à son verdict, vit en homme libre sur les rives françaises du Léman.

● Qu'attend la justice vaudoise pour délivrer un mandat d'arrêt international à l'encontre de M. Ségalat?

Il appartiendra à l'office d'exécution des peines de délivrer un mandat d'arrêt, lorsque le Tribunal fédéral aura statué sur le recours que la défense a annoncé contre le prononcé d'arrestation immédiate.

● Comment expliquer que la justice acquitte un jour et condamne le lendemain?

Chaque degré de juridiction est indépendant dans l'analyse d'un dossier et dans son appréciation des faits. Je ne peux pas me prononcer pour d'autres juges. Le Tribunal criminel de La Côte a rendu son verdict dans l'immédiateté des débats, alors que le dossier a cir-

culé des mois auprès des juges de la Cour d'appel.

● L'audience en appel n'a pourtant duré qu'un jour, contre sept pour le premier procès!

Les gens se réfèrent beaucoup dans la compréhension à ce qu'est une procédure d'appel en France, où tout un nouveau procès recommence, avec l'administration de toutes les preuves une deuxième fois. Ce n'est pas du tout le système qui est prévu dans notre nouveau Code de procédure pénale qui a une influence beaucoup plus germanique, qui prévoit une démarche complètement différente, beaucoup plus intellectuelle, qui consiste pour le juge à réexaminer dans le silence de son cabinet l'entier du dossier. Et nous pouvons le faire parce que tout a été protocolé. Nous prenons connaissance de l'intégralité de ce qui a été dit par toutes les parties. Le dossier nous a été communiqué par la première instance en juin, avant que la déclaration d'appel nous soit parvenue. Il est resté plusieurs semaines dans les bureaux de chacun des trois juges.

● Il semble qu'il vaille mieux être condamné puis acquitté que l'inverse...

D'une manière générale, une décision de deuxième instance est considérée hiérarchiquement comme supérieure à celle qui a été prise en première instance. On ne peut pas échapper à cette règle générale!

● **BENJAMIN PILLARD**
benjamin.pillard@lematin.ch